

Le 25 octobre 2018

Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives et chef de la gouvernance
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



Objet : Demande d'accès à l'information C-6364

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 24 septembre 2018 et dans laquelle vous nous demandez :

« obtenir les données les plus récentes concernant, en tout ou en partie, et ce pour l'ensemble des employés de votre organisation:

- a) Le nombre d'employés ayant le statut « expert »*
- b) Le nombre d'employés ayant le statut « expert émérite »*
- c) Les montants minimums, maximums, moyens et totaux versés en primes pour l'ensemble des d'employés ayant le statut « expert »*
- d) Les montants minimums, maximums, moyens et totaux versés en primes pour l'ensemble des d'employés ayant le statut « expert émérite »*
- e) Les règles régissant l'obtention du statut d'« expert »*
- f) Les règles régissant l'obtention du statut d'« expert émérite »*
- g) La directive concernant la détermination du niveau de complexité des emplois professionnels et la gestion des emplois de complexité supérieure ».*

En réponse à votre demande, nous vous informons qu'un seul employé du groupe d'emploi Professionnels détient actuellement le statut « expert émérite » au sein de l'entreprise. Il s'agit d'un poste de maître de recherche pour lequel aucun montant n'a été versé en primes en 2017.

Par ailleurs, outre le fait que l'employé doit faire preuve d'un leadership exceptionnel et continu dans son champ de recherche, quatre critères caractérisent ce niveau de classification, soit :

1. Le cadre de l'activité est exceptionnel ;
2. La liberté d'action est orientée ;
3. L'impact sur les résultats finals est décisif;
4. L'accomplissement professionnel est reconnu.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon